

Date de convocation : 27 mars 2024

Date de convocation : 7 mai 2024

Date d'affichage : 7 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **quatorze mai** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal exceptionnel légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, DULUARD Alexandre, GRUAU Francis, LÉBOUCHER Grégory, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie, LOUVEAU Béatrice.

Secrétaire de séance : M. LÉBOUCHER Grégory.

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET MAM A CORRIGER,
2. PROJET DES TRAVAUX MAM : PLANS A VALIDER,
3. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HORS DELAIS,
4. ENFOUISSEMENT RESEAU TELECOM (JAGUENET, RIOLERIE ET FRENES) erreur chiffrage,
5. PROJET DE VENTE DU TERRAIN A MME FOUCAULT,
6. TELEPHONIE,
7. DIVERS.

L'ensemble des membres présents ont validés le compte rendu du 9 avril 2024.

DEMANDE DE SUBVENTION PROJET MAM rectifié

Délibération n° 2024-05-16

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2023-10-028a prise lors de la réunion du 17 octobre 2023.

Une erreur s'est glissée dans l'estimation au niveau du lot n°8, il était indiqué des radiateurs électriques pour une valeur de 4400 € alors que le système de chauffage sera une pompe à chaleur. Nous avons donc fait refaire l'estimatif, de ce fait, nous devons donc corriger le montant des aides demandées pour être en adéquation.

Origine des financements	Taux %	Montant HT
Financement de l'Etat (DETR, DSIL)	50	216 179,95 €
CAF	10,08	43 614,24 €
Région	10,08	43 614,24 €
Fonds vert	9,82	42 477,50 €
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	20	86 473,99 €
TOTAL HT	100	432 359,90 €

- autorise M, le Maire à procéder aux corrections et à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant,
- atteste de l'inscription du projet et des dépenses en section d'Investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,

PROJET DES TRAVAUX MAM : PLANS A VALIDER

M. le Maire présente les plans qui ont été réalisés pour les travaux de la MAM. Les assistantes maternelles ont été consultées, elles sont demandées quelques corrections pour faciliter leur travail. La majorité des élus (13 pour, 1 abstention) a validé ces plans, la demande de permis de construire va pouvoir être faite avant l'été.

BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTIONS complémentaires année 2024

Délibération n° 2024-05-18

M. le Maire expose la demande de subvention de l'USCQ qui a été reçue après le vote du budget du 9 avril 2024.

Après avoir étudié le dossier de demande de subvention après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la subvention suivante :

- A l'unanimité

USCQ	150 €
-------------	-------

Montant total des subventions versées pour 2024 s'élève maintenant à : 2 250 €

Il n'a pas été attribué de subvention aux autres demandes présentées.

PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉPHONE ER 007978 rue de Jaguet, rue de la Riollerie et rue des Frênes (rectifié)

Délibération n° 2024-05-17

M. le Maire rappelle la délibération n° 2023-11-33 prise le 14 novembre 2023. Une erreur a été commise dans le chiffrage notamment au niveau de l'enfouissement du réseau de télécommunications, nous allons donc procéder aux corrections suivantes :

- Le coût de cette opération est estimé à ~~200 000,00 €~~ **205 000,00 €**.
- Conformément à la décision du Conseil Général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **30 %** du coût, à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution soit ~~60 000,00 €~~ **61 500,00 €**.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

- Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à ~~50 000,00 €~~ **58 500,00 €**.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil Départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100 %** du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution soit ~~50 000,00 €~~ **58 500,00 €** sur le réseau de télécommunication.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- Sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible en 2024,
- Sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge **100 %** du coût de l'étude soit ~~12 000,00 €~~ **12 300,00€** dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux,
- Accepte de participer à **30 %** du coût des travaux pour l'électricité et à **100 %** du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils sont définis par l'étude d'exécution,
- S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il y aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

MISE EN NOM DE LA SALLE MULTIACTIVITES – 6 RUE DES FRENES

Délibération n° 2024-05-19

M. le Maire expose un courrier que nous avons reçu de la part de M. GILOUPPE, arrière-petit-fils par alliance de M. PASTOUREAU Eugène-Henri, qui souhaite attirer notre attention sur le fait que M. PASTOUREAU a été un « illustre » habitant de la commune, il a notamment inventé « la nouvelle parmentière ». Il a vécu sur Brains un certain nombre d'année et est enterré dans le cimetière communal. M. GILOUPPE demande s'il serait possible de donner le nom de M. PASTOUREAU à une rue ou de renommer une rue existante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renommer la salle multiactivités, en salle Eugène-Henri PASTOUREAU, une plaque sera apposée à son nom.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

CESSION BANDE DE TERRAIN LE LONG DE L'ECOLE

Délibération n° 2024-05-20

M. le Maire informe d'un courrier reçu de Mme FOUCAULT qui souhaiterait acquérir la bande de terrain qui appartient à la commune le long de l'école pour les besoins de son activité.

Plusieurs questions se posent :

- L'école utilise ce terrain lors des exercices PPMS Attentats/intrusion,
- La commune doit pouvoir entretenir le mur d'enceinte de l'école,
- Ce terrain a été acheté par la commune pour un montant de 3000 € (hors frais) en 2011 dans le but de faire une réserve en cas d'agrandissement de l'école,
- Est-ce que ce terrain est toujours borné.

En réponse à ces questions, en ce qui concerne l'école et les exercices PPMS, nous nous sommes renseignés, cela ne pose pas de problème. Il faudra juste maintenir une servitude de passage lors de la rédaction de l'acte de vente et maintenir un accès pour l'entretien du mur.

Pour le tarif, il semble compliqué de revendre le terrain à un prix bien inférieur. Sachant qu'à l'époque, la commune avait payé les frais de bornage. Vu le projet et la contrainte avec la servitude, il a été procédé à un vote, 11 pour et 3 abstentions (M. GRUAU, M. COUBARD et Mme LOUVEAU), pour proposer un montant pour ce terrain de 2 500 € avec servitude de passage.

Le terrain avait été borné lors de la vente à la commune, les bornes sont toujours présentes, il suffirait de refaire cadastrer cette parcelle qui a été intégrée à la parcelle de l'école.

M. le Maire reprendra contact avec Mme FOUCAULT pour l'informer de la décision.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

DIVERS

Agnès BRIFFAULT présente le devis de la société BODET Campanaire concernant la sécurisation du clocher de l'église pour un montant HT de 7 279,50 €. Ces travaux consistent à modifier les moutons et les battants de la cloche pour limiter l'amplitude de volée afin de réduire les efforts dynamiques des cloches. Voir si une subvention est possible via le plan de relance. M. GRUAU émet l'idée de demandé au diocèse si une subvention pourrait nous être accordée.

M. le Maire est autorisée à faire les demandes de subvention et à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Le démoussage de l'église n'a toujours pas été fait, malgré les relances faites par M. Le Maire. Voir si le devis n'est pas devenu caduque.

Agnès BRIFFAULT a demandé plusieurs devis pour le remplacement de la porte de la mairie. A ce jour, nous avons reçu uniquement celui de la société PELÉ qui n'est pas tout à fait conforme à la demande. Mme BRIFFAULT souhaite maintenir la forme arrondie de la partie haute de la porte.

Mme GUITTET-ALANIC Emilie et M. REYNAERT Johan signalent que leur voisin n'entretient pas son terrain et que cela déborde sur leur terrain. Nous allons prendre contact avec le propriétaire pour voir s'il peut entretenir son terrain.

Transmettre le planning de permanence pour les élections du 9 juin.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h10

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 18 juin 2024 à 20h30

REPertoire

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : le 17/05/2024

- publication : le 17/05/2024

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
14/05/2024	2024-05-016	7.5.1	Subventions accordées aux collectivités	Demande de subvention projet mam rectifié	2024-015
14/05/2024	2024-05-017	7.10	Divers	Effacement Réseau rectifié	2024-016 2024-017
14/05/2024	2024-05-018	7.5.2	Subventions aux associations	BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTIONS complémentaires année 2024	2024-016
14/05/2024	2024-05-019	3.5	Autres domaines de gestion domaine public	Mise en nom de la salle multiactivités	2024-017
14/05/2024	2024-05-020	8.4	Aménagement du territoire	Cession parcelle	2024-017

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

Le Secrétaire de séance
M. LEBOUCHER Grégory